



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/

Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d'une soumission

NA
Ontario

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet Mini-viseur reflex à intensité régl Mini-viseur reflex à intensité réglable	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6448-21C064/B	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client W6448-21-C064	Date 2021-02-22
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$KIN-519-8288	
File No. - N° de dossier KIN-0-54132 (519)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-03-03 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Choquette, Herb	Buyer Id - Id de l'acheteur kin519
Telephone No. - N° de téléphone (613) 449-8446 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CFB Petawawa	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

QUESTIONS ET RÉPONSES DES SOUMISSIONNAIRES DU CANADA

Question n° 1 : Concerne les exigences de montage : veuillez indiquer si vous voulez un rail Picatinny pour carabine avec chaque système MVRIR fourni et, si oui, quelle doit être la hauteur de la monture pour le co-alignement? Ou bien l'exigence selon laquelle il doit être compatible avec les montures pour rails Picatinny disponibles dans le commerce et seuls les échantillons doivent être munis de montures pour démontrer la conformité à l'exigence de capacité? De même, chaque système MVRIR nécessite-t-il un adaptateur à queue d'aronde ou est-ce nécessaire seulement pour les échantillons de l'offre de manière à démontrer la conformité à l'exigence de capacité?

Réponse n° 1. Oui, selon l'(annexe A 3.1.1.2.4) chaque MVRIR doit être livré avec une monture pour rail Picatinny qui assure un co-alignement 1/3 bas (annexe B 2.1.1.8), ainsi qu'un adaptateur à queue d'aronde (annexe B 2.1.1.10). Ces articles doivent être inclus dans le prix avec tous les autres articles de l'annexe A 3.1.1.2.

Question n° 2 : L'annexe E, Critères obligatoires 1.1 doit porter les numéros de contrat, des dates d'attribution et des informations de contact, cependant, les informations spécifiques aux clients et aux contrats ne sont pas disponibles en raison des AND. Une attestation écrite du fabricant indiquant la quantité d'un modèle particulier vendue à des agences militaires des pays du Groupe des cinq serait-elle suffisante?

Réponse n° 2 : Oui.

Question n° 3 : La section 6.4.2 - demande une date de livraison au plus tard le 31 mars 2021 pour tous les produits livrables du tableau 1 de l'annexe D, soit 700 systèmes. Ces systèmes ont actuellement un délai de production d'environ 16 semaines. Pouvez-vous retirer l'obligation de livrer avant le 31 mars, car cela n'est matériellement pas possible, en particulier parce qu'il va falloir tester et évaluer les échantillons soumis avant l'attribution du marché.

Réponse n° 3 : Les produits devront être livrés au plus tard le 30 juin 2021

Question n° 4 : L'annexe B, section 2.1.2.5 indique que le MVRIR ne doit pas peser plus de 55 grammes avec les piles installées, alors que la section 2.1.2.6 dit que le MVRIR ne devrait pas peser plus de 35 grammes avec les piles installées. Pouvez-vous préciser quel est le poids maximum acceptable avec les piles en place?

Réponse n° 4 : Un poids inférieur ou égal à 55 grammes est acceptable. L'annexe C1, para 4.5 précise que des points seront attribués selon le barème ci-dessous :

50 - 55 g = 0 point supplémentaire
45 - 50 g = 2,625 points supplémentaires
40 - 45 g = 5,25 points supplémentaires
35 - 40 g = 7,875 points supplémentaires
35 g ou moins = 10,5 points supplémentaires

Question n° 5 : Pour le critère obligatoire n° 1.1 accepteriez-vous le fait que le MVRIR soit utilisé en service par une autre force de police d'un pays du Groupe des cinq?

Réponse n° 5 : Pour le critère obligatoire n° 1.1, une force de police n'est pas considérée comme une force de défense nationale. Une force de défense nationale désigne uniquement une force militaire.

Question n° 6 : En ce qui concerne le prix de soumission, les tableaux 1 et 2 de l'annexe D précisent :

« Mini-viseurs reflex à intensité réglable répondant à toutes les exigences des annexes A et B »

Question. Cela signifie-t-il alors que le prix doit inclure le viseur à point rouge avec monture à queue d'aronde pour le Sig 226 et monture pour rail Picatinny, comme indiqué aux points 2.1.1.8 et 2.1.1.10 pour chaque viseur ? Ou simplement qu'il doit être compatible avec les adaptateurs appropriés vendus séparément? Fournir avec chaque viseur reflex les 2 montures augmentera sensiblement le coût pour le MDN pour une monture qui pourrait ne pas être complètement conforme à toutes ses exigences.

2.1.1.8 Le MVRIR doit pouvoir être monté sur un rail STANAG 4694 de l'OTAN.

2.1.1.10 Le MVRIR doit pouvoir être monté sur une glissière de pistolet P226 de la Schweizerische Industrie Gesellschaft (SIG), numéro de pièce 226-1, 9, blk (c.-à-d. avec ou sans support d'adaptation).

Réponse n° 6 : Voir la réponse n° 1.

Question n° 7 : L'annexe B, section 2.1.2.4 - Pouvez-vous confirmer si cette spécification peut être modifiée pour couvrir un MVRIR ayant une fenêtre de vue de 300 mm²?

Réponse n° 7 : [Oui, elle peut être changée pour 300 mm²](#)

Question n° 8 : Annexe B, section 2.1.1.20 – Veuillez indiquer si cette exigence peut être supprimée car ce n'est pas une exigence obligatoire pour être retiré de la notation par points. Les compartiments de piles exposés ou à chargement par le haut peuvent devenir sensibles à la pression de l'eau et aux infiltrations à une certaine profondeur. Cela peut entraîner l'activation accidentelle ou des dommages pour le MVRIR. Pour obtenir une protection maximale contre les infiltrations d'eau et éliminer les effets de la pression, nous recommandons une pile introduite par dessous avec une plaque d'étanchéité. Cette configuration nécessite cependant que le viseur soit démonté pour un remplacement de la pile. Étant donné que le MVRIR a une longue durée de fonctionnement continu sur une seule pile, ces changements de pile ne seront que rarement nécessaires. La sollicitation impose également de pouvoir démonter et remonter le MVRIR sans affecter le PDM, de sorte qu'il n'y ait pas d'inconvénient significatif à retirer et à réinstaller le MVRIR sans utiliser d'outils spéciaux pour remplacer la pile par le dessous plutôt que par le dessus du viseur.

Réponse n° 8 : [L'accès aux piles par le dessus reste une exigence obligatoire – pas de changement.](#)

Question n° 9 : Annexe B, section 2.1.2.7 – Pouvez-vous indiquer si la norme MIL-STD-810G sera considérée comme une norme équivalente pour répondre à cette exigence?

Réponse n° 9 : [Oui, MIL-STD 810g respecte nos exigences.](#)

QUESTION 10 : Le MDN/CANADA accepterait-il que les prix des articles soient donnés en devises des États-Unis (USD)?

Réponse 10 : Le Canada acceptera les soumissions exprimées dans toute devise à condition que celle-ci soit précisée dans la base de paiement.

ANNEXE « D »

Le fournisseur doit fournir avec chaque MVRIR :

1. Un coffret de transport rigide;

QUESTION 11 : Le Canada accepterait-il un coffret de transport en carton rigide ou le coffret doit-il être en plastique rigide?

Réponse 11 : Les matériaux utilisés pour l'emballage du MVRIR et de ses adaptateurs n'ont pas besoin d'être du plastique. Les composants doivent être correctement étiquetés et emballés de façon à ne pas risquer des dommages au cours de l'expédition.

4. Adaptateurs de montage (s'il y a lieu);

QUESTION 12 : Est-ce que le MDN/CANADA a besoin que les adaptateurs permettant de monter le MVRIR sur le pistolet SIG P226 et sur la carabine C8A3 soient inclus dans le coffret de transport rigide?

Réponse 12 : Il n'est pas nécessaire que les adaptateurs soient inclus dans l'emballage principal, à condition que chaque sous-ensemble soit soigneusement emballé et soit facilement identifiable.

À PROPOS DES EXIGENCES DE MONTAGE SUR LE PISTOLET SIG P226

QUESTION 13 : Le MDN/CANADA a-t-il besoin que le MVRIR un fois monté soit co-aligné avec le guidon du pistolet? Si oui, quelle est la hauteur du guidon dont le pistolet est équipé (iridium d'origine, fer d'origine ou bien surélevé pour un silencieux)?

Réponse 13 : Non. Il n'y a pas d'exigence en matière de co-alignement avec le guidon du pistolet.

À PROPOS DES EXIGENCES DE MONTAGE SUR LA CARABINE C8A3

QUESTION 14 : Le MDN/CANADA a-t-il besoin que le co-alignement du MVRIR soit absolu ou 1/3 bas par rapport au guidon avant du bloc à gaz « A Frame »?

Réponse 14 : L'exigence est co-aligné 1/3 bas.

CONCERNANT LA PAGE 27 DE L'INVITATION :

A1.5. CDRL – Évaluation environnementale des équipements

QUESTION 15 : Est-ce que le MDN/CANADA pourrait expliciter les exigences environnementales?

Réponse 15 : L'évaluation environnementale des équipements consiste à évaluer les risques potentiels pour l'environnement au cours de l'utilisation, de la maintenance et de l'élimination de l'équipement.

CONCERNANT LA PAGE 4 DE L'INVITATION :

6.4.2 Date de livraison

Tous les produits livrables du tableau 1 de l'annexe « D » doivent être reçus le 31 mars 2021.

QUESTION 16 : Le MDN/CANADA accepterait-il une date de livraison à 180 JOURS de la date d'émission d'un bon de commande faisant suite à l'attribution du marché?

Cette demande est faite en raison des difficultés que l'industrie connaît actuellement à cause des mesures de restrictions liées à la COVID.

Réponse 16 : Le Canada ne peut pas accepter une date de livraison à 180 jours de la date d'attribution du contrat. La livraison devra être terminée le 30 juin 2021.

CONCERNANT LA DATE DE CLÔTURE DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER DU 17 FÉVRIER 2021 À 14 H, HEURE NORMALE DE L'EST :

QUESTION 17 : Le MDN/CANADA accepterait-il de reporter la date de clôture des soumissions au 31 mars 2021?

En raison des difficultés que traversent l'industrie et la logistique à cause des restrictions actuelles liées à la COVID.

Réponse 17 : Le Canada pourrait repousser la date de clôture, mais pas jusqu'au 31 mars 2021.

AMENDEMENTS À L'INVITATION

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

Supprimer :

4.1.3 Évaluation financière

4.1.3.1 Critères financiers obligatoires

Le soumissionnaire doit présenter des prix unitaires fermes pour tous les articles conformément à l'annexe « D », en dollars canadiens, taxes de vente harmonisées exclues, Incoterms 2010 DDP à Ottawa, frais de transport inclus, tous droits de douane et taxes d'accise applicables inclus.

4.1.3.2. Évaluation de la tarification

Le prix unitaire du contractant sera multiplié par la quantité réelle ou estimée pour tous les éléments de l'annexe « D » afin de calculer le prix unitaire étendu. Le prix évalué du contractant est la somme des prix unitaires étendus du contractant pour tous les articles et toutes les périodes de tarification.

Insérer :

4.1.3 Évaluation financière

4.1.3.1 Critères financiers obligatoires

Le soumissionnaire doit présenter des prix unitaires fermes pour tous les articles conformément à l'annexe « D », taxes de vente harmonisées exclues, Incoterms 2010 DDP à Ottawa, frais de transport inclus, tous droits de douane et taxes d'accise applicables inclus. Le soumissionnaire doit préciser la devise utilisée dans son offre, sinon les prix seront présumés être en devises canadiennes.

4.1.3.2. Évaluation de la tarification

Pour fin d'évaluation seulement, les prix unitaires présentés par le soumissionnaire seront convertis en devises canadiennes au taux de la Banque du Canada à la date de clôture. Pour calculer le prix unitaire étendu, le prix unitaire du contractant sera multiplié par la quantité réelle ou estimée de chaque article de l'annexe « D ». Le prix évalué du contractant sera la somme des prix unitaires étendus du contractant pour tous les articles et toutes les périodes de tarification.

PARTIE 6 - CLAUSES CONTRACTUELLES RÉSULTANTES

Supprimer :

6.4.2 Date de livraison

Tous les produits livrables du tableau 1 de l'annexe « D » doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2021.

Insérer :

6.4.2 Date de livraison

Tous les produits livrables du tableau 1 de l'annexe « D » doivent être reçus au plus tard le 30 juin 2021.

ANNEXE « B », SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES MVRIR

2.1 Exigences du système

2.1.2 Exigences physiques

Supprimer :

2.1.2.4 Le MVRIR doit avoir une fenêtre de visée d'au moins 350 mm² (p. ex. 22 mm x 16 mm).

Insérer :

2.1.2.4 Le MVRIR doit avoir une fenêtre de visée d'au moins 300 mm² (p. ex. 22 mm x 16 mm).

Supprimer :

2.1.2.7 Le MVRIR doit avoir un indice de pénétration de l'eau d'au moins un code de protection contre les infiltrations (IP) de « X7 » conformément à la norme 60529 de la Commission électrotechnique internationale ou l'équivalent.

Insérer :

2.1.2.7 Le MVRIR doit avoir un indice de pénétration de l'eau d'au moins un code de protection contre les infiltrations (IP) de « X7 » conformément à la norme 60529 de la Commission électrotechnique internationale, la norme MIL-STD-810G ou l'équivalent.